

Voici les collations autorisées à l'école :





À noter : Toute collation doit être sans arachide et sans noix et tous les aliments avec du chocolat ne seront pas permis. De plus, pour une question d'hygiène, dans les classes de maternelle, les muffins et les barres tendres seront interdits.

Suggestions :			
Fruits frais	Légumes crus avec ou sans trempette	Produits laitiers	Autres
Abricot, ananas, banane,	Brocoli,	Yogourt	Craquelins à grains entiers
bleuets, cantaloup, cerises,	carottes, céleri, champignons,	Fromage	Hummus
clémentines, fraises, framboises,	chou-fleur, concombre, piment,	Fromage cottage	Œuf à la coque
kiwis, melon, orange, poire, pêche, pomme, prune, raisins, etc.	tomates, etc.	Lait nature	Barres tendres sans noix et sans arachide et non- enrobées de chocolat Muffin santé (aux fruits)
Fruits en conserve, en compote ou séchés (sans noix et arachide) Jus de fruits 100% pur	Jus de légumes,		

Veuillez noter qu'advenant le cas d'une allergie, l'école se garde le droit de retirer un choix de collation.